



Restitution de documents et vehicule

Par **christophe**, le **17/02/2012 à 11:04**

Bonjour,
Je souhaite savoir si il y aurai une possibilité de rendre mes documents et vehicule sans contact avec l'employeur venant de me licencier.
utiliser un huissier?
documents par la poste en recommandés?
merci de vos réponses
christophe

Par **pat76**, le **17/02/2012 à 15:42**

Bonjour
Vous avez été licencié? Vous avez un préavis à effectuer ou vous êtes dispensé de le faire?
Vous avez reçu votre certificat de travail, votre attestation pôle emploi et signé le solde de tout compte?
Vous aviez eu un entretien préalable avant le licenciement?